

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
9 Septembre 2016**

**OBJET :** Délégations Chasse - Pêche - Forêt - subventions aux associations - Troisième répartition 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'octroyer aux associations, figurant en annexe du rapport, un montant total de subventions en fonctionnement de 195 816 € (soit : 20 500 € pour la Chasse, 175 316 € pour la Forêt) ;
- de se prononcer favorablement sur la demande de prorogation, faite par la Fédération des Bouches-du-Rhône pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques jusqu'au 31 décembre 2016 ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention de partenariat conforme aux conventions-types prévues à cet effet pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 23 000 €.

La dépense globale, soit 195 816 € en fonctionnement sera prélevée sur les crédits du budget 2016, dont la dotation est suffisante, chapitre 65.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**